

## COMPTE RENDU DE LA REUNION du 10 avril 2006

L'an deux mille six et le dix avril à 20 Heures, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 4 avril 2006, s'est réuni sous la présidence de M. CLAVIER Dominique, maire.

Etaient présents :

Mme et MM. les adjoints : Mme TAUZIN, MM. LAURET, DESCAMPS, LAFON.

Mmes et MM. les conseillers : Mmes MARCHEGAY, DOUENCE, LACHAIZE

MM. DOUBAIN, TAUDIN, DESQUEYROUX, GUERRERO.

Avaient donné pouvoir : M. DUCOUSSO à Mme LACHAIZE  
Mme LARRAILLET à M. DESQUEYROUX

Etait absent : M GERBEAU

Ordre du jour :

- Certificat d'Urbanisme parcelle A 676
- examen projet de lotissement
- questions diverses

Le conseil municipal débute à 20 heures.

M. LAURET est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 27 mars 2006 est signé par tous les membres présents ou représentés.

### **1) délibération virement de crédits pour dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles**

courrier de la Sous Préfecture du 4.04.2006

**DELIBERATION**

Vu le courrier de la Sous Préfecture en date du 4 avril 2006,  
le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,  
ACCEPTE le virement de crédits :

: 6811 (dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles)	: + 776 €
: 61522 (entretiens et réparations de bâtiments)	: - 776 €

### **2) délibération virement de crédits pour subventions d'équipement versées**

Ces subventions ne doivent pas être mentionnées dans un programme particulier mais dans les opérations financières.

**DELIBERATION**

Vu la nécessité de mentionner les subventions d'équipement versées dans les opérations financières,

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,  
ACCEPTE le virement de crédits :

: 20413 - 000 (opérations financières)	: + 110 000 €
: 20413 - 073 (travaux routiers)	: - 110 000 €

### **3) F.D.A.E.C.**

**DELIBERATION**

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Général dans le cadre du vote du budget 2006.

La réunion cantonale présidée par Monsieur Philippe DUBOURG, Conseiller Général, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 10 821.55 euros

(2 018.03 € F.D.A.E.C. affecté aux travaux de voirie et 8 803.52 € disponibles pour les opérations communales).

Après avoir écouté ces explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- de réaliser en 2006, l'opération suivante :
  - achat d'un tracteur H.T.28 000.00 € T.T.C.33488.00 €
- de demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention :
  - F.D.A.E.C. au titre des autres investissements 8 803.52 €
- d'assurer le financement de la façon suivante :
  - par autofinancement (supérieur à 20 % du coût H.T. de l'achat du matériel) 24 684.48 €

#### **4) C.U. parcelle A 676**

Situation de la parcelle appartenant à M<sup>elle</sup> CHAMPEAUD

Ce C.U. est accepté avec les mêmes réserves que celles portées par la D.D.E. sur le C.U. n°343 04 R 4014, concernant les parcelles A 1121, A 674 et A 675, à savoir :

- les bâtiments seront implantés sur une profondeur maximum de 35 m à partir de l'alignement de la parcelle A 1532.

Toute construction y compris piscine, garage, abri de jardin au-delà de la bande de 35 m sera refusée.

Cette parcelle se trouve dans le projet de zone UC du quartier Le Blanc.

Vote : 12 pour

2 abstentions

Le C.U. n° 33-343-05-P4013 est accepté.

#### **5) examen du projet de lotissement**

Terrain PASSICOT dont la superficie est de 8 490 m<sup>2</sup> (route de Landiras)

L'acquéreur potentiel, M. DELFOUR propose un projet de lotissement comportant 7 lots au lieu de 8 comme initialement prévu. Il n'y aurait pas de lot dont la surface serait inférieure à 1 000 m<sup>2</sup>.

Une réunion avec M. DELFOUR, la D.D.E. représentée par M. DULOU et la mairie a eu lieu. Il faudra amener un projet constitué et la mairie aura un droit de regard sur le règlement de lotissement.

La D.D.E. a fait rectifier la voie à créer, 7,50 mètres de large et non 6 mètres.

M. DESQUEYROUX fait remarquer le danger de sorties sur la R.D. 116. Le maire rappelle que nous allons sécuriser la zone en question.

M. DESQUEYROUX soulève le problème du terrain de M. DAVID pour lequel nous avons refusé le C.U. Le maire ne partage pas totalement ce point de vue. Pour lui le projet route de Landiras est dans une zone située au centre de constructions, alors que le terrain de M. DAVID constitue une « coupure » entre Mareuil et Les Arroucats, avec une zone viticole en vis-à-vis.

Pour mémoire, M. DAVID a introduit un recours au Tribunal Administratif contre la D.D.E. qui avait suivi l'avis du conseil municipal.

#### **6) modification P.A.D.D.**

Un ajout est nécessaire afin de permettre de poser le principe d'une zone d'activité artisanale qui ne serait pas forcément placée sur le plan.

Le conseil municipal est unanimement d'accord.

M. GUERRERO rédigera le texte devant être inclus dans le P.A.D.D.

Le maire précise que le P.A.D.D. ayant été passé en conseil municipal, devient donc consultable par les administrés même s'il n'est pas totalement finalisé.

#### **7) questions diverses**

- compte rendu du conseil d'école du jeudi 23 mars 2006

\* La bibliothèque de l'école a été transférée dans la municipale. Un bac lecture pour les petits a été acheté.

\* Les instituteurs et les parents d'élève sont ravis de la salle de motricité. Le choix de matériel pédagogique pour l'équiper est en cours.

- concours des villages fleuris

Dans le cadre de la commune, on pourrait surseoir pour le moment eu égard aux aménagements à apporter dans le bourg. Lors du lancement, il faudra veiller à l'équité de traitement des quartiers.

- « aliénation partie du chemin rural n°37 » :

Le commissaire enquêteur, M. BARBOT est venu le jeudi 30 mars 2006.

M. DESQUEYROUX s'est renseigné et autrefois le puits servait à l'ensemble des habitants du quartier qui y avaient accès. Ce puits a été ensuite intégré à la parcelle de la famille LACOSTE.

Le maire s'interroge sur la prescription trentenaire de ce chemin. De toute façon, l'enquête sera diligentée par une personne assermentée et extérieure à la commune.

- point sur la cabine téléphonique

On la déplacera et on en profitera pour demander l'installation d'un point phone.

- journée nature du 9 avril

Ce fut un succès (40 personnes).

La benne de 3 m<sup>3</sup> était pleine et s'avérait même insuffisante.

- Le 13 avril aura lieu une réunion à l'agence postale en vue de l'acheminement des fonds par l'intermédiaire d'un transporteur privé, la sécurité Securitas.

- différend entre M. POISSANT et les pêcheurs

M. TAUDIN déclare que le bras du petit Ciron est la propriété de M. POISSANT et dans ce cas-là, les pêcheurs n'ont pas le droit de pénétrer sur le terrain. Ceci est à vérifier. Le maire consulte les autorités compétentes en la matière pour connaître exactement la réglementation qui s'applique.

- carrière

M. PARAGALO du Conseil Général viendra visiter la commune.

Cette visite est nécessaire dans le cadre du P.L.U. En effet, Pujols est classé comme commune à risque pour l'effondrement dans le dossier départemental des risques majeurs de la Gironde. A ce titre, nous devons donc prendre en compte ce critère pour établir le zonage.

- A.D.S.L.

Aujourd'hui, 242 lignes téléphoniques sur 279 sont éligibles à l'A.D.S.L.

Sur le bulletin municipal, on a fait paraître un article pour se signaler à la mairie en cas de difficulté.

Il est fait lecture d'un article du Conseil Général sur le maillage départemental Haut Débit. En 2006, la Gironde sera couverte à 98 %.

Séance levée à 21 H 15